

--> See the **erratum** for this article

Jules Helbronner (1844-1921) : père de la conscience ouvrière montréalaise et intellectuel engagé

Mélanie Méthot

Volume 2, Number 1, Fall 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1024458ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1024458ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (print)

1927-9299 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Méthot, M. (2001). Jules Helbronner (1844-1921) : père de la conscience ouvrière montréalaise et intellectuel engagé. *Mens*, 2(1), 67–104.
<https://doi.org/10.7202/1024458ar>

Article abstract

French-born journalist Jules Helbronner (1844-1921) was one of Montreal's foremost social reformers of the turn of the century. He wrote extensively on working class issues, identifying problems and proposing solutions, and sought to empower workers. His attitude towards the less fortunate was radically different from that of his Montreal peers. Indeed, Helbronner's discourse rarely took a patronizing turn and he strove to develop a working-class consciousness. He wanted to reduce, and even eliminate, workers' dependence on society's elite. The reform strategies that Helbronner proposed reveal a tremendous faith in the workers' potential and in their ability to rule their own lives.

JULES HELBRONNER (1844-1921) : PÈRE DE LA CONSCIENCE OUVRIÈRE MONTRÉLAISE ET INTELLECTUEL ENGAGÉ

MÉLANIE MÉTHOT
Département d'histoire
Augustana University College

RÉSUMÉ

D'origine française, le journaliste Jules Helbronner (1844-1921) fut l'un des plus importants réformateurs sociaux montréalais du début du XX^e siècle. En effet, il consacra une importante part de ses écrits aux questions touchant la classe ouvrière, cernant ses problèmes tout en leur proposant des solutions. Dans l'ensemble, son objectif était d'accorder un réel pouvoir politique, économique et social au prolétariat. Rarement condescendant à l'égard des travailleurs, Helbronner cherchait à développer une réelle conscience ouvrière. Il tenait également à réduire, voire même à éliminer, la dépendance des ouvriers envers les élites de la société. Les réformes que Helbronner prônait témoignent de sa grande confiance en les travailleurs et en leur capacité d'autogestion.

ABSTRACT

French-born journalist Jules Helbronner (1844-1921) was one of Montreal's foremost social reformers of the turn of the century. He wrote extensively on working class issues, identifying problems and proposing solutions, and sought to empower workers. His attitude towards the less fortunate was radically different from that of his Montreal peers. Indeed, Helbronner's discourse rarely took a patronizing turn and he strove to develop a working-class

consciousness. He wanted to reduce, and even eliminate, workers' dependence on society's elite. The reform strategies that Helbronner proposed reveal a tremendous faith in the workers' potential and in their ability to rule their own lives.

Le 26 novembre 1921, la presse montréalaise annonce le décès de l'un des plus importants journalistes canadiens de l'époque, Jules Helbronner, à l'âge de 77 ans¹. Les pages nécrologiques s'accordent toutes pour souligner le caractère exceptionnel de ses réalisations². Ainsi, il reçut la Croix de la Légion d'Honneur en récompense de ses hauts faits d'armes au sein de l'armée française pendant la Guerre franco-prussienne. Il fut nommé à la Commission royale d'enquête sur les relations entre le travail et le capital en 1886, et siégea, trois ans plus tard, en qualité de délégué canadien de la section d'économie sociale à l'Exposition universelle de Paris. Pendant de nombreuses années, il fut le représentant de la Société des auteurs français et il fonda l'Union nationale française³, dont il deviendra plus tard le président. Enfin, il mena une longue et remarquable carrière de journaliste.

Si l'éclat d'un cortège funèbre est un indice fiable de l'importance de la personne qu'il honore, de toute évidence Helbronner eut un impact colossal sur la société montréalaise. De fait, le consul de France au Canada, les présidents de l'Union nationale française et de la Chambre de commerce française de Montréal, Édouard Montpetit, l'Honorable Edward Lemieux, Eugène et Louis-Joseph Tarte (les fils d'Israël Tarte), les docteurs Wilfrid Huguenin et François de Martigny, Charlemagne Rodier (fils de Joseph-Alphonse Rodier, avocat de la cause ouvrière), ainsi que de nombreux représentants de l'élite intellectuelle de Montréal furent identifiés au nombre des quelque soixante-quinze membres de la procession⁴.

Issu d'une «famille parisienne respectable⁵», Helbronner immigra au Canada en 1874 à l'âge de 30 ans. S'étant d'abord frotté aux affaires, il se dirigea par la suite vers le journalisme. Il fit ses premières armes au sein de l'équipe de rédaction de l'hebdomadaire *Le Journal d'Arthabasca*, puis joignit, en 1882, *Le Moni-*

teur du commerce. En 1884, il commençait sa longue carrière de rédacteur du nouveau quotidien *La Presse*. En 1908, au terme de vingt-cinq années de service, Helbronner quitta soudainement le plus important journal de la province au grand étonnement de tous⁶. Il s'affilia ensuite brièvement au journal *Le Nationaliste*, avant d'opter pour *La Patrie* où il occupa le poste de rédacteur jusqu'à son départ pour Ottawa. Au fil des ans, Helbronner contribua également à d'autres publications, telles que *Le Prix courant* (1887), *Le Soir* (1896), *Les Débats* (1900-1904), la *Gazette du Canada* (1918) et *La Revue moderne* (1919-1921).

Du 20 octobre 1884 au 1^{er} septembre 1894, Jules Helbronner rédigea pour *La Presse* plus de 323 éditoriaux consacrés au travail⁷. Si quelques-uns sont signés de sa plume, la plupart figurent sous le pseudonyme évocateur de Jean-Baptiste Gagnepetit⁸. Lorsque *La Presse* ouvrit ses portes en octobre 1884, elle se fit plus ou moins l'écho de l'idéologie conservatrice de l'ancien premier ministre du Québec, Adolphe Chapleau⁹. Mais bientôt le journal se dévoua davantage à la cause populaire, lui consacrant la majorité de ses nouvelles et de ses récits. Les éditoriaux signés par Helbronner seraient en fait responsables du succès rapide du quotidien¹⁰. Les articles parus dans *La Presse*, de même que la fameuse enquête de la Commission royale sur les relations entre le travail et le capital au Canada¹¹, qui comprend cinq annexes signées de sa main¹², et le volumineux rapport sur la Section d'économie sociale de l'exposition universelle de 1889 à Paris¹³ représentent l'essentiel de son discours. De nombreux autres articles et éditoriaux viennent enfin s'ajouter à cette liste impressionnante de publications¹⁴.

Bien que la pensée sociale de Helbronner demande une analyse beaucoup plus poussée, Fernand Harvey érige l'homme en «défenseur sincère de la classe ouvrière de l'époque» pour conclure que «sa philosophie sociale [...] se fonde sur l'équilibre des forces plutôt que sur le conflit et la lutte des classes¹⁵.» Ce n'est toutefois qu'à travers l'examen minutieux de son discours et surtout de son engagement social que l'on pourra véritablement se pronon-

cer sur la nature de sa philosophie. Or l'analyse systématique de ses écrits, menée de concert avec l'étude de son action sociale, révèle un homme qui se situe au cœur de la réforme sociale de la fin du XIX^e siècle. Ce qui le distingue cependant de l'ensemble des réformistes bourgeois de son temps, c'est son attachement indéfectible à la cause des ouvriers montréalais. En effet, Helbronner se montra extrêmement sensible au sort des travailleurs. Il dénonça vivement les mauvaises conditions de travail et de vie de la majorité de la population de Montréal. Il s'insurgea à la fois contre l'inertie, l'incompétence et le désintérêt des autorités civiles et judiciaires face aux besoins nombreux et variés des classes laborieuses. Il dénonça la corruption de l'administration municipale montréalaise. Il prit également part au débat sur la santé publique et sur la tempérance. Enfin, non seulement croyait-il que les lois municipales étaient désuètes¹⁶, mais pis encore que le système de justice favorisait les riches par rapport aux pauvres.

Helbronner n'a jamais condamné le capitalisme, ni milité en faveur d'un changement radical de l'ordre social. Toujours bien informé et opérant sur des bases rationnelles non sans une pointe d'originalité, il ne s'est jamais posé en révolutionnaire. En fait, c'est la stratégie d'ensemble de ses projets de réformes qui le distingue sensiblement de ses contemporains, et notamment la particularité de l'expression de sa compassion envers les plus démunis. Il n'emprunta pas pour autant au discours paternaliste¹⁷. Bien qu'issu des classes privilégiées, il ne se satisfait pas du rôle de philanthrope soucieux d'alléger le fardeau d'une poignée de miséreux. Il ne se fit pas non plus le promoteur de solutions faciles, trop conscient de la complexité des problèmes sociaux de son temps. Son objectif principal fut d'affûter la conscience de la classe ouvrière. Il voulut réduire, voire même éliminer la dépendance des travailleurs envers le patronat. Les réformes qu'il préconisa révèlent ainsi sa confiance inébranlable dans le potentiel politique et intellectuel des travailleurs eux-mêmes. Toute sa vie, il se fit leur plus fidèle défenseur, et ce faisant, réussit à améliorer la condition morale et physique des citoyens de Montréal. Jules Helbronner, le penseur et l'homme d'action, laissa dans contredit sa marque sur la société de son temps.

1. Le problème ouvrier

Avant de traiter des solutions mises de l'avant par Helbronner, il convient de s'attarder à son analyse des problèmes de la classe ouvrière. Helbronner s'éleva contre les conditions de travail et de vie déplorables des salariés. La majorité d'entre eux vivaient alors dans une grande pauvreté. À peine capables de pourvoir aux besoins essentiels de leur famille, ils logeaient dans les pires taudis de la ville¹⁸. Helbronner se pencha sur le travail juvénile et féminin, le *sweating system*, le travail en milieu carcéral, le *scrip system* (paiement salarial en coupons émis par les compagnies), ainsi que sur les accidents du travail, la durée journalière du travail, les bas salaires et les bénéfices réduits.

Grandement influencé par les sciences sociales, Helbronner approfondit ses connaissances de l'économie sociale en s'inspirant du père de la sociologie, Frédéric Le Play (1806-1882)¹⁹. Déjà en 1829, Le Play étudiait la condition ouvrière européenne²⁰. L'œuvre de ce «scientifique de la chose sociale» stimula les intellectuels canadiens-français à partir de 1855, qui à leur tour firent connaître les sciences sociales au Québec, bien que fort timidement d'abord²¹. Ainsi, en 1888, l'historien Rameau de Saint-Père et deux Québécois fondèrent La Société canadienne d'économie sociale de Montréal. Celle-ci connut dans un premier temps un succès mitigé dans ses efforts pour populariser la pensée de Le Play²². Nul ne sait si Helbronner en fut membre, mais ses contacts privilégiés avec l'Europe ainsi que son admiration pour Le Play sont bien connus.

a) L'«esclavage» des travailleurs

Au fil de ces années passées à étudier les questions ouvrières, Helbronner sut en comprendre les enjeux et déceler les problèmes qui en découlaient. Par exemple, il se fit le champion du versement salarial hebdomadaire ou bi-mensuel²³. Son argument à cet effet était que les modestes salaires des travailleurs les empêchaient d'économiser. Puisqu'ils étaient payés au mois, ils devaient emprunter pour nourrir et vêtir les leurs ce qui, en fin de compte, leur revenait

plus cher pour assurer les nécessités de la vie, en raison des intérêts sur les emprunts contractés qu'ils se devaient d'acquitter.

Sa lutte contre le travail juvénile démontre aussi une compréhension profonde de la condition ouvrière. Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, la mécanisation du travail eut pour effet de réduire les besoins en main d'œuvre qualifiée, favorisant ainsi l'embauche d'un grand nombre d'enfants²⁴. Ceux-ci devaient passer de longues heures à oeuvrer dans des usines mal aérées et insalubres, ce qui finit par inquiéter tant les inspecteurs du travail que les réformistes sociaux²⁵, dont Helbronner bien entendu²⁶. Il dénonça le recours à la main d'œuvre juvénile car celui-ci avait non seulement pour effet de réduire les salaires des ouvriers adultes, mais aussi d'entamer la bonne santé physique et morale de l'enfant, tout en lui interdisant l'accès à l'éducation²⁷. Helbronner était toutefois conscient du fait que le salaire d'appoint, même médiocre, d'un enfant travailleur était essentiel à la survie des familles les plus démunies²⁸. L'abolition du travail juvénile, à ses yeux, ne pouvait en conséquence qu'aller de pair avec l'augmentation du salaire des ouvriers adultes. Il constata cependant en 1907 qu'en dépit des changements législatifs à cet égard, de l'application rigoureuse du système d'inspection et de l'amélioration d'ensemble des conditions hygiéniques et morales des enfants, la situation de «l'enfant-ouvrier» n'avait pas fondamentalement évolué au cours des vingt années précédentes : des enfants étaient toujours bel et bien exploités²⁹.

Helbronner s'indignait aussi de voir les femmes abandonner leur foyer pour entrer sur le marché du travail³⁰. Outre que leur présence contribuait à faire baisser les salaires des hommes³¹, elle incitait également, selon lui, à l'immoralité³². À l'instar de nombreux autres hommes et femmes de l'ère victorienne, Helbronner considérait tout naturellement que la place de la femme était au foyer. Bien que le travail des mères de famille l'horrifiait particulièrement, il reconnut néanmoins qu'accumulées au bord de la misère, certaines n'avaient d'autre choix que de délaisser leurs enfants pour un emploi salarié. Faute de mieux, il proposa comme solution temporaire

la création de garderies³³. En fait, son attitude envers le travail juvénile et féminin n'est guère surprenante compte tenu de sa condamnation de la dureté des conditions de travail dans l'industrie.

Helbronner dénonça en outre certaines pratiques iniques en usage, telles que l'imposition d'amendes qui était en vigueur dans de nombreuses entreprises. Il signala par exemple le cas d'enfants ouvriers âgés de moins de dix ans, gagnant à peine 1,25 \$ ou 1,50 \$ pour une semaine de labeur de six jours, au rythme de dix heures par jour, qui, au moment de toucher leur salaire, se découvraient endettés de 50 à 70 cents envers le contremaître en vertu d'amendes attribuées tout au long de la semaine pour avoir ralenti la cadence de la production, ou pour avoir commis des erreurs de confection³⁴. Le ton acerbe de sa critique dévoilait sans équivoque la répugnance profonde que cette pratique lui inspirait : "Il y a encore le système de l'amende, système honteux, procédé de voleur et qui pourtant a été légitimisé [*sic*] par une certaine cour à Montréal³⁵."

Une autre forme d'esclavage, estima-t-il, se retrouvait sous la forme du *scrip system*. Il dénonça avec vigueur les obligations auxquelles étaient soumis les travailleurs dans le cadre de ce système : payés en coupons par la compagnie, les travailleurs ne pouvaient les liquider qu'aux magasins de la dite compagnie contre les denrées essentielles établies à des prix exorbitants³⁶. Ils étaient aussi tenus de vivre dans des baraques piètrement pourvues en commodités qui appartenaient à la compagnie.

Les positions de Helbronner sur le travail des enfants et des femmes, sur le *scrip system* ainsi que sur les conditions de travail en général révèlent, d'une part, sa compréhension exceptionnelle des problèmes vécus par la classe ouvrière et, d'autre part, sa détermination à dénoncer les capitalistes qui exploitaient la vulnérabilité et la dépendance des travailleurs. En fait, l'objectif ultime poursuivi par Helbronner fut de combattre l'institutionnalisation de la dépendance ouvrière, fût-elle l'œuvre des entreprises, de l'Hôtel de ville ou des lois.

b) Une administration municipale corrompue

La question de l'administration municipale constituait une autre des préoccupations majeures de Helbronner. Il établit un rapport immédiat entre la mauvaise administration municipale et les conditions déplorables de travail et de vie de la majorité de la population montréalaise³⁷. Se muant en comptable compétent ou en avocat méticuleux, il s'arma des états du budget et des articles de la charte constitutionnelle de Montréal afin d'attaquer systématiquement la corporation municipale. Il se plaignit à maintes reprises de la corruption flagrante qui régnait à l'Hôtel de ville de Montréal. Lorsqu'il fut interrogé en 1909 par la Commission Cannon qui enquêtait sur la ville, il déclara que la corruption y sévissait partout depuis 1884³⁸.

Son premier objectif fut l'abolition de la «corvée». Vestige du système seigneurial, cette obligation de labeur non payé fut amendée au début du XIX^e siècle de manière à permettre la permutation du travail communautaire en prestation fiscale, à raison d'un dollar la journée. Helbronner maintint que cette taxe d'un dollar avait eu pour effet, au cours des ans, de renvoyer les locataires impécunieux à la marge de la vie publique³⁹, puisque l'acquittement de cette somme s'avérait indispensable à la participation électorale⁴⁰. À l'examen minutieux de la charte constitutionnelle de Montréal, Helbronner découvrit d'une part que tous les occupants d'immeubles urbains, propriétaires ou locataires, étaient soumis à la corvée, et, d'autre part, que le règlement qui bloquait l'accès au scrutin affectait seulement les locataires. Cette pratique discriminatoire venait ainsi effectivement imposer le silence à une frange spécifique de la population montréalaise, la classe ouvrière.

Dans un premier temps, les travailleurs ne portèrent guère attention à la campagne anti-corvée que Gagnepetit mena dans ses pages éditoriales. Celui-ci ironisa alors que ceux qui pâtaient le plus de la taxe étaient également ceux qui étaient les plus frappés d'apathie⁴¹. Leur inertie s'avérait d'autant plus déconcertante pour lui qu'il croyait que l'amélioration de la qualité de vie des plus dé-

munis devait passer par leur propre conviction de la nécessité d'épurer l'administration municipale et d'exercer leur droit de vote. À la lumière du modèle européen, il observa que la classe ouvrière anglaise, qui avait perdu son droit de vote pendant plus de vingt-cinq ans, l'avait recouvré en usant de sagesse et de raison, devenant ainsi une puissance électorale avec laquelle il fallait désormais compter⁴². De même crut-il que le suffrage universel affranchirait tous les travailleurs montréalais. Plusieurs organisations ouvrières se joignirent enfin à la croisade anti-corvée de Gagnepetit et amassèrent les fonds nécessaires pour intenter un procès à la corporation municipale. Après avoir exposé la malhonnêteté foncière des avocats municipaux, les organisations ouvrières gagnèrent la partie. La corvée fut définitivement abolie en 1886.

Helbronner s'engagea également dans un autre combat: celui de la taxe d'eau qui, à défaut d'être réglée, entraînait la suppression du droit de vote du fautif. En outre, la ville coupait systématiquement l'approvisionnement en eau à ceux qui se trouvaient dans l'incapacité de payer la taxe. L'injustice de la situation incita Helbronner à pousser plus à fond son enquête. Au cours de ses recherches, il découvrit une «comptabilité innovatrice» suspecte émanant du budget affecté aux aqueducs⁴³. Il surprit les évaluateurs municipaux à établir au hasard la taxation de l'eau, au mépris de toute méthode ou critère spécifique d'évaluation⁴⁴. Helbronner réussit à susciter suffisamment l'intérêt du Conseil central des métiers de Montréal pour demander la mise sur pied d'une commission d'enquête officielle. Malheureusement, le Comité des finances refusa aussitôt d'acquiescer à cette demande. Gagnepetit ne se laissa pas si facilement intimider. Au contraire, le mépris du Conseil à l'égard des droits et du bien-être des citoyens ne fit qu'attiser sa détermination. Pendant les dix années d'existence de sa chronique ouvrière à *La Presse*, il traita de cette question au moins cinquante et une fois, et tout particulièrement en 1891, où il s'y attarda à vingt-deux reprises.

Sans doute les deux campagnes de Helbronner contre ces taxes obsolètes et iniques démontrent sa profession de foi en la

démocratie. Il ne pouvait tout simplement pas accepter ces taxes qui ne servaient qu'à asservir la partie de l'électorat la moins fortunée. Quand il déclarait que les dix mille électeurs qui se présenteraient aux urnes grâce à l'abolition de la corvée mettraient ainsi fin à la corruption du gouvernement municipal⁴⁵, il exprimait par là sa vive confiance dans le système démocratique et dans l'intelligence des masses. Celles-ci, autrefois dominées par des groupes d'intérêt, allaient assurément user de leur nouveau droit pour porter aux postes civiques des individus honnêtes.

Helbronner était convaincu que Montréal deviendrait une bien meilleure ville lorsque les travailleurs auraient libre accès au scrutin. Hélas, pour l'instant, estimait-il, une poignée de politiciens véreux continuait d'entraver délibérément l'exercice de leurs droits. Ces hommes représentaient pour lui la véritable menace au capitalisme :

Ce qui est effrayant, au contraire, pour la tranquillité publique, pour la sécurité du capital c'est l'aveuglement de certains parvenus, qui montés sur leurs sacs d'argent plus ou moins purs, nient à tous ceux qui ne font pas partie de l'aristocratie d'argent, tout droit civique ou politique. Ce sont ces esprits étroits qui de tout temps ont amené et précipité les cataclysmes politiques qui ont ensanglanté le monde, et ce sont eux qui aujourd'hui favorisent le développement des socialistes et des anarchistes au détriment de l'accroissement du travail honnête, honnêtement organisé, honnêtement conduit et poursuivant un but honnête⁴⁶.

Alors que Helbronner remettait en question une certaine interprétation du capitalisme qui permettait à des individus sans scrupule d'exercer un pouvoir excessif, il accusait également le socialisme et l'anarchisme de perturber l'ordre social. Il se souciait en fait moins de l'idéologie politique que du bon gouvernement à l'Hôtel de ville. Il était outré à l'idée qu'un petit groupe attiré par l'argent sale et des conseillers municipaux s'adonnant au favoritisme aient

travesti le concept de «bon gouvernement». Selon lui, ces hommes devraient être démis de leurs fonctions avant que tout dialogue constructif puisse être établi entre les citoyens et la municipalité. Pourquoi tolérerait-on que des officiers municipaux harcèlent sans relâche de pauvres locataires pour une poignée de dollars, alors qu'on accordait par ailleurs des délais fort généreux aux riches? De même: «Il est vrai qu'elle [la corporation municipale] n'est dure qu'aux petits, et que si elle supprime l'eau au malheureux qui doit 2,50 \$, elle donne généreusement à crédit aux riches clients et les laisse s'endetter jusqu'à des milliers de piastres sans leur couper ni crédit, ni eau⁴⁷.»

Helbronner déclara que Montréal était comparable à New York, réputée pour la corruption de son administration municipale, où des hommes à l'honnêteté douteuse se faisaient élire aux fonctions civiques et ce, à seul dessein de s'enrichir⁴⁸. Les conseillers municipaux de Montréal n'avaient de toute évidence, pour lui, guère à cœur les intérêts de la ville, ni ceux de leurs concitoyens⁴⁹.

c) Les lois du travail

Helbronner était encore plus intransigeant face aux injustices créées par la «procédure-saisie⁵⁰» et par l'ensemble des lois du travail qu'il ne pouvait l'être face aux errements de l'administration municipale. Persuadé que ces lois compromettaient le bien-être des ouvriers, il estimait qu'il était de son devoir de les combattre⁵¹. Helbronner consacra à la procédure-saisie trente-cinq de ses éditoriaux sur le travail, et vingt-sept aux lois qui n'offraient aucune protection à la main-d'œuvre. Il accusa les avocats municipaux, provinciaux et fédéraux d'être insensibles aux maux qui affligeaient la classe ouvrière⁵². S'ils refusaient d'admettre que seuls les riches pouvaient s'offrir la justice, insista-t-il, ce n'était pas par manque de familiarité avec la condition des démunis, mais par mépris de leur opinion. Ainsi, observa-t-il aigrement, lorsque le projet de loi sur les usines fut élaboré en 1885, les législateurs négligèrent de consulter les représentants du travail :

Lorsque nos législateurs touchent à un sujet quelconque intéressant les avocats, les médecins, les notaires, les propriétaires, les commerçants, les banques, etc., ils ont soin de consulter, ne serait-ce que pour la forme, les institutions ou les sociétés représentant les intérêts de ces différentes parties de notre société. Lorsqu'ils touchent à la question ouvrière, lorsqu'ils se mêlent de faire une loi sur le travail, ils se croient assez intelligents pour négliger tout conseil et ils bâclent une loi qui est complètement dépourvue de bon sens et qui nous reporte par ses rigueurs au temps où le travailleur n'était que fort peu au-dessus de l'esclave⁵³.

Dans ses moments les plus cyniques, Helbronner insinua que les avocats adhéraient à un système de justice discriminatoire envers les humbles. Révolté par cette situation, il écrivit : « Il y a dans cet abandon du faible une injustice d'autant plus criante qu'il paie comme tout autre sa quote-part du salaire de ceux qui ont mission de le protéger⁵⁴. » Il démontra maintes fois comment la loi sur les maîtres et valets (qui établit les termes de l'apprentissage⁵⁵), ainsi que la loi sur la procédure-saisie étaient fondamentalement injustes. Sous une plume aussi éloquente que sobre, il exprima sa frustration en ces termes :

Je me refuse à comprendre pourquoi le négociant, qui doit des milliers de piastres, peut se débarrasser de ce fardeau qui l'écrase alors que l'ouvrier est, pour quelques piastres, traqué comme un malfaiteur, condamné à la misère perpétuelle et forcé de quitter son pays pour vivre en paix de son salaire⁵⁶.

À ses yeux, un trop grand nombre de lois rabaisaient les ouvriers au rang de citoyens de seconde zone. Citant comme cas de figure la Loi provinciale sur le travail, il s'en prit à sa formulation, visiblement profitable aux entreprises et préjudiciable aux travailleurs. Pourquoi, demanda-t-il, accorder aux manufacturiers un « délai raisonnable » pour s'occuper de l'outillage de manutention dangereuse pour la main-d'œuvre, alors qu'ils devraient au contraire être tenus de procéder immédiatement à sa réfection ? Un environnement de

travail sécuritaire devrait être la responsabilité absolue de l'employeur⁵⁷. En outre, lors de la mort accidentelle d'un employé⁵⁸, «la compensation devrait être récupérable même dans le cas où la négligence du patron — ou de ses agents $\frac{3}{4}$, ou encore un outillage défectueux n'en fut pas la cause⁵⁹ ». Helbronner exigea des lois plus rationnelles et un système de justice qui ne condamnait pas d'avance un ouvrier simplement en raison de son statut économique⁶⁰. Il soutint que la justice devait servir la justice, qu'elle devait absoudre ou condamner le pauvre comme le riche avec la même impartialité⁶¹. De plus, elle devait éviter d'institutionnaliser la dépendance du premier, tout en reconnaissant la responsabilité du second.

d) Les déficiences de la santé publique : une conséquence de la pauvreté

La question de la santé publique paraît relativement secondaire chez Helbronner si on la compare aux grandes causes discutées précédemment. En effet, durant les dix années que dura sa chronique, Helbronner ne se pencha qu'à douze reprises sur la santé publique, et neuf fois seulement sur le problème de la tempérance. Le rapport qu'il produisit pour la Commission royale d'enquête sur les relations entre le travail et le capital ne fait aucune allusion à la santé publique, alors qu'une brève section sur «les habitudes éthyl-iques» se trouve confinée à la fin du texte. Tout ceci donne à penser que ces questions étaient pour lui tout compte fait négligeables. Il est vrai que Montréal avait mis sur pied un service de santé publique en 1876. Ce service, allié à une panoplie d'autres facteurs dont de récentes découvertes médicales, explique sans doute le déclin du taux de mortalité entre 1877 et 1884⁶². Malgré cela, au moment où Helbronner entamait sa chronique sur le travail en 1884, les conditions de salubrité dans la cité restaient pitoyables. En 1886, il y avait encore à Montréal 10 666 fosses d'aisance. En examinant de près la situation, il estima que la nette majorité des petites habitations de la ville, entassées les unes contre les autres, étaient de construction médiocre; pis encore, elles étaient mal aérées, mal chauffées, et le système d'évacuation d'eau s'avérait largement inadéquat⁶³.

Sur la foi des résultats de la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, Helbronner recommanda que la loi interdise aux propriétaires de louer des maisons insalubres. Il conseilla avec insistance la mise sur pied d'inspections par des «autorités compétentes» afin que soient ordonnés des travaux de réfection quand la santé publique était en jeu⁶⁴. Malgré tout, il reconnut plus tard que l'insalubrité urbaine à Montréal n'était pas aussi déplorable que celle qui était le lot de mainte ville américaine et européenne⁶⁵. Cette position plutôt conciliante explique peut-être pourquoi il ne s'intéressa pas autant à l'hygiène publique montréalaise qu'à d'autres problèmes jugés plus pressants.

Bien que la question de la tempérance occupa beaucoup les réformistes sociaux du dernier quart du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle⁶⁶, elle ne stimula guère l'imagination de Helbronner. Ce n'est que deux ans après avoir débuté sa chronique dans *La Presse* qu'il consacra enfin tout un article à ce sujet⁶⁷. Cela peut s'expliquer par le fait qu'à son avis, la prohibition n'était pas en soi une question strictement liée à la classe ouvrière⁶⁸. Sa position s'éloignait ici considérablement de la ligne de pensée officielle du clergé catholique qui, dans une lettre circulaire, faisait la promotion de la tempérance en ces termes : «Avec la tempérance le paupérisme n'existerait plus qu'à l'état de souvenir, l'épargne deviendrait à l'honneur, la vieillesse aurait un abri, des vêtements et du pain. Le chômage serait inconnu. Il n'y aurait plus guère de grèves⁶⁹.» La lettre exprime manifestement la croyance cléricale suivant laquelle les taudis, le chômage et la pauvreté dérivent de l'alcoolisme plutôt que d'en être la cause⁷⁰, alors que l'inverse a plus de sens pour Helbronner. À la lumière de son combat continu contre le mauvais traitement fait aux travailleurs, on saisit bien qu'à ses yeux, la santé publique et la tempérance n'avaient pas la même importance que les mauvaises conditions de travail et de vie dont ils étaient victimes.

Force est de constater que les quelques fois où Helbronner porta son attention sur la question de la tempérance dans sa chronique consacrée au travail, c'était dans l'optique de s'en servir pour appuyer les causes qui lui tenaient davantage à cœur. Ainsi laissa-t-il entendre que la fermeture des magasins à une heure moins tardive

contribuerait à réduire l'intempérance: «Le public a senti que ces heures de travail absurdes et inutiles étaient en partie responsables des progrès que l'intempérance fait parmi nous⁷¹.» De même, il avança que si la société accordait aux ouvriers un meilleur accès à l'éducation, ils souffriraient moins de désœuvrement, et par conséquent ne fréquenteraient pas autant les bars et les tavernes⁷².

L'analyse minutieuse du discours de Helbronner fait clairement ressortir l'articulation fondamentale de sa philosophie à l'égard des problèmes ouvriers quotidiens, c'est-à-dire à un rapport de force par lequel les plus forts cherchent coûte que coûte à restreindre l'indépendance des plus faibles pour en tirer le plus grand profit. Les travailleurs se retrouvaient de la sorte à la merci de patrons sans scrupule, d'administrations municipales corrompues et d'institutions injustes. Il fallait par conséquent combattre vigoureusement ces conditions de travail aliénantes, l'administration civile favorisant les intérêts d'une élite ainsi que le système juridique qui n'avantageait que les riches. Helbronner dénonça vigoureusement les structures sociales et les institutions qui encourageaient la dépendance ouvrière. L'examen des solutions qu'il proposa permet de comprendre que si les travailleurs étaient selon lui bel et bien victimes de ce système, en revanche ils n'étaient pas et ne devaient pas se sentir dépourvus de protection.

2. Les solutions selon Helbronner : Aide-toi et le ciel t'aidera

a) Les associations de travailleurs

Pour améliorer le sort des ouvriers, Jules Helbronner suggéra avant tout la formation d'associations ouvrières. Seule l'unité des travailleurs pouvait véritablement garantir la réalisation des réformes sociales qu'il appelait de ses vœux. S'appuyant sur l'exemple des abus rencontrés dans le *sweating system*, il observa que : «Ce ne fut qu'à partir du moment où les ouvriers n'étaient plus unis, et par conséquent laissés impuissants, que ces exactions furent imposées⁷³.» Il maintint toute-

fois que les solutions au problème se trouvaient dans la bonne entente entre employeurs et employés. Il se fit le défenseur de la conciliation, de la consultation et de la représentation. Il déclara que «la concorde entre le capital et le travail n'était ni utopique ni impossible⁷⁴». Nul mieux que les travailleurs eux-mêmes ne connaissent leurs propres intérêts. Dans cet esprit, il lutta pour l'affranchissement des classes laborieuses et incita les travailleurs à suivre des cours du soir.

Le message de Helbronner ne pouvait être plus clair : les travailleurs devaient s'unir afin de combattre les abus du capitalisme. Cette idée n'était certes pas nouvelle. Les Chevaliers du travail avaient été créés en 1869 dans ce but, de même que La Fédération américaine du travail fondée par Samuel Gompers en 1886. Helbronner joignit lui-même l'Assemblée des Chevaliers du travail de Ville-Marie en 1885 et fut membre du Conseil des métiers et du travail dès sa fondation. Le regroupement des travailleurs était indispensable, maintenant-il, pour leur donner le pouvoir de négocier sur un pied d'égalité avec leurs employeurs⁷⁵. Il les exhorta à s'organiser, leur rappelant qu'isolément ils ne pouvaient accomplir grand chose, mais qu'unis, ils pourraient résister à n'importe quel adversaire⁷⁶.

Pour Helbronner, l'amélioration de la vie quotidienne des ouvriers passait également par l'association sous la forme de coopératives. Bien qu'il conserva à cet égard une attitude plutôt réservée dans le rapport de la Commission royale d'enquête⁷⁷, il ne se gêna pas pour exprimer avec beaucoup plus d'enthousiasme son opinion envers les projets coopératifs. Outre les magasins de coopératives et les plans de pension, il milita également en faveur de la création d'écoles professionnelles gérées par les travailleurs eux-mêmes⁷⁸. Ces initiatives leur permettraient, croyait-il fermement, de protéger leurs propres intérêts⁷⁹. Son adhésion à plusieurs conseils de sociétés mutuelles donne la mesure de la sincérité de son engagement envers cette cause⁸⁰. Pour lui, ce genre d'initiatives allait accroître le pouvoir des ouvriers. Il mit toutefois en garde ses concitoyens contre les «fausses sociétés d'entraide» telle que l'Union

franco-canadienne [UFC]. Son expertise en matière économique⁸¹ l'autorisa à évaluer avec autorité le plan de pension de l'UFC qui, de son point de vue d'économiste, n'était pas viable.

b) Participation des ouvriers à la vie politique

Afin de résoudre les problèmes causés par des lois injustes, Helbronner préconisa de nouveau l'engagement collectif entre les travailleurs. Il déclara : « Si l'ouvrier ne peut rien individuellement, il peut tout collectivement⁸². » Il espérait de la sorte que la force des ouvriers allait s'imposer lors d'élections, puisque c'était par l'exercice du droit de vote que les Canadiens pourraient changer leurs institutions⁸³. Ainsi se réaliseraient les réformes nécessaires par des moyens pacifiques. Gagnepetit soutint en 1885 : « C'est par le vote seul que nous pourrions arriver à faire modifier les règlements actuels de l'eau⁸⁴. » Bien qu'il ait souhaité stimuler la prise de conscience ouvrière, Helbronner ne remit pas en question l'État. Son combat fut plutôt de démocratiser l'accès au suffrage. Il croyait que c'était le droit naturel des ouvriers de faire partie du gouvernement. Voter était une étape essentielle dans la voie de la réforme. Il maintint que ceux qui refusaient de se présenter aux urnes renonçaient par là même au droit de dénoncer leur condition⁸⁵. Il déclara : « L'ouvrier à Montréal n'a que lui à blâmer s'il n'a pas dans le gouvernement municipal la part qui lui revient. L'abolition de la corvée lui a rendu ses droits électoraux; il est le maître, s'il veut s'en donner la peine, de se faire représenter au conseil de ville par des échevins ouvriers⁸⁶. »

La participation des travailleurs au processus électoral constituait, de l'avis de Helbronner, le plus sûr moyen d'améliorer leur sort. Il s'attendait à ce que les ouvriers participent à la formation gouvernementale, à tout le moins par le biais du suffrage. Leur rôle ne devait cependant pas se limiter au simple dépôt d'un bulletin de vote. Selon lui, les ouvriers devaient également être consultés directement. Il ne comprenait pas pourquoi le conseil municipal refusait de créer un comité d'enquête sur l'impôt. En outre, il s'inquiétait du fait que le Conseil remette en question la présence de

locataires au sein du comité suggéré⁸⁷. À ses yeux, tous les citoyens, qu'ils fussent propriétaires ou locataires, employeurs ou employés, riches ou pauvres, avaient quelque chose à offrir à leur communauté. C'est précisément cette inébranlable conviction en la participation politique active des classes laborieuses qui démarquait le plus Helbronner de l'ensemble des réformistes sociaux de son époque.

Il était fort conscient toutefois des difficultés que rencontraient les ouvriers à faire partie du gouvernement. Non seulement cet effort requerrait-il une grande compétence administrative, mais également une certaine indépendance de moyens à laquelle ne pouvait prétendre la majorité des travailleurs⁸⁸. Dans sa lutte pour leur assurer l'accès aux postes municipaux, il se garda bien de se joindre aux représentants ouvriers dans leur combat contre la qualification foncière⁸⁹. L'obstacle principal contre lequel se buttait la représentation ouvrière au conseil de ville n'était pas tant l'évaluation immobilière de base estimée à deux mille dollars que les charges civiques qui n'étaient pas rémunérées. Il suggéra alors que les échevins et les conseillers reçoivent un salaire adéquat⁹⁰, de sorte qu'un homme de peine puisse lui aussi se permettre d'accéder au gouvernement municipal. Pour Helbronner, il s'avérait impératif que les ouvriers aient leur place dans le processus décisionnel, afin que l'administration municipale ne se conçoive plus, désormais, comme une société de bienfaisance.

Dans la même veine, Helbronner insista pour que les travailleurs soient représentés et/ou consultés quant aux décisions les concernant. Les citoyens devaient faire partie de la commission chargée du dossier fiscal, même si les échevins répugnaient à les admettre⁹¹. Il encouragea les promoteurs immobiliers à s'attabler avec les représentants ouvriers pour débattre d'un projet de loi sur la construction⁹². Lorsque la loi sur les manufactures du Québec fut ratifiée en 1885, il s'indigna du fait que les travailleurs n'aient pas été consultés⁹³. S'inspirant du modèle français, il recommanda la création de tribunaux du travail⁹⁴ et spécifia que les juges et les membres du jury devaient être sélectionnés parmi les représentants des deux parties à la fois, le capital et le travail⁹⁵. Cette suggestion exprime

bien la confiance qu'avait Helbronner dans le processus de consultation, mais aussi de conciliation. Les grèves n'étaient dans l'intérêt de personne⁹⁶, écrivit-il à maintes reprises : « Patrons et ouvriers s'entendraient presque toujours, surtout lorsque les demandes sont justes; leurs intérêts sont communs⁹⁷. »

c) L'éducation

Pour Helbronner, l'éducation était la clé de l'amélioration de la condition ouvrière⁹⁸. Cette idée se trouvait toujours à l'avant-plan de sa pensée. Il préconisa que deux et demi pour cent de tous les profits enregistrés par les coopératives soient investis dans un fond éducatif, plutôt que d'être redistribués aux sociétaires⁹⁹. Son plus grand souci était que les enfants-ouvriers ne soient pas privés d'une formation scolaire adéquate et, par conséquent, de leur droit à se bâtir une vie décente. Il rappela la nécessité d'interdire l'embauche d'enfants ne sachant ni lire ni écrire. Perpétuer le cercle vicieux de l'analphabétisme revenait, pour lui, à refuser la liberté aux enfants.

La scolarisation était si chère à ses yeux qu'il se permit d'emprunter à cet effet un ton paternaliste. Lorsque la réduction des heures d'ouverture des magasins fut instaurée, il exhorta ainsi les ouvriers à user de leur nouvelle liberté pour s'instruire d'avantage¹⁰⁰. Il nota ainsi que :

La fermeture des magasins a donné à un grand nombre de commis-marchands la liberté de leur soirée. Ce n'est pas seulement du temps gagné pour le repos et pour la part du divertissement qui est un besoin de la nature humaine. Nous comptons bien qu'une partie de ces heures de loisirs sera consacrée à l'étude et qu'elle permettra aux commis d'acquérir les connaissances qui leur sont nécessaires pour s'élever à une situation meilleure¹⁰¹.

L'instruction et la formation s'avéraient les solutions miracles pour Helbronner. Il ne pouvait s'empêcher d'établir un lien di-

rect entre scolarisation et autonomie. «L'ouvrier doit être instruit», écrivit-il un jour, «mais son instruction il ne doit la devoir qu'à lui-même, qu'à son amour du travail et au désir plus ou moins grand qu'il peut éprouver d'élever son niveau d'intelligence et d'améliorer sa position¹⁰².» Tout compte fait, pour Helbronner, chaque travailleur est le premier responsable de sa propre fortune.

d) Capitalisme encadré et responsabilité de la personne humaine

La philosophie de Helbronner se veut un agencement d'idées tirées d'idéologies diverses. Il recommanda maintes fois aux compagnies d'offrir à leurs employés une participation aux bénéfices, donnant en exemple des hommes d'affaires ayant appliqué ce principe avec succès¹⁰³. À ceux qui s'inquiétaient du pouvoir ouvrier croissant, il répliqua : «Il n'y a rien d'effrayant dans le fait d'un ouvrier demandant légalement, calmement une juste part des bénéfices qu'il procure au capital, ou tout au moins une part qui lui permette de vivre en homme et non en paria ou en bête de somme¹⁰⁴.» Son soutien à la participation aux bénéfices pourrait donner à penser que Helbronner était vaguement socialisant. N'exigeait-il pas, après tout, que chacun dans la société reçoive une part équitable des bénéfices? Il spécifia cependant que, si la part revendiquée devait assurer le minimum décent des nécessités de la vie afin d'éviter la marginalité sociale, elle ne devait pas être pour autant distribuée suivant le principe socialiste d'égalité absolue. Il n'était certes pas partisan d'actions révolutionnaires contre le système capitaliste, fort de souligner qu'entre autres avantages, «la participation aux bénéfices constituait une source de profit non négligeable pour l'industriel qui la mettait en pratique¹⁰⁵.»

Néanmoins, en encourageant l'autonomie ouvrière, Helbronner s'appliquait à changer le fonctionnement de la société. Il rappela que la participation aux bénéfices «ne devrait tolérer aucune forme de renoncement ou perte de la part de l'artisan : bien au contraire, il fallait lui en laisser la libre disposition¹⁰⁶». Il croyait que les travailleurs devaient prendre leur propre destinée en mains, au lieu d'être toujours à la merci des plus puissants. «On ne peut

admettre cette mise en tutelle de l'ouvrier¹⁰⁷», déclara-t-il. Le suffrage universel, les formes associatives, les cours du soir libéreraient les travailleurs. Helbronner répéta qu'ils devaient également participer au processus décisionnel, ou à tout le moins, être consultés sur toute affaire les concernant; de cette manière, le pouvoir serait partagé entre le capital et le travail. Il affirma à cet effet ce qui suit :

L'homme qui vend sa force de travail devrait par le fait même se trouver sur un pied d'égalité avec l'homme qui l'achète; et chacune des parties liées par un contrat de travail devrait être sujette aux mêmes sanctions en cas de violation des termes de l'entente. Celles qui sont imposées au travailleur ne devraient être ni plus lourdes, ni différentes —même dans le cas de l'apprenti qui quitte son emploi sans préavis— que celles qui sont exigées du patron qui congédie arbitrairement un employé¹⁰⁸.

Si Helbronner se fit le défenseur de la liberté et des droits de la personne¹⁰⁹, il admit cependant que, dans des circonstances exceptionnelles, la liberté puisse être restreinte. Par exemple, pendant l'épidémie de la petite vérole de 1885-1886 qui faucha de nombreuses vies à Montréal, Gagnepetit milita en faveur de la vaccination. L'employeur avait le droit selon lui de congédier tout employé qui refusait de se faire vacciner. Il n'hésita pas à écrire que : «Le patron n'exige pas que son ouvrier se fasse vacciner, il le met simplement en demeure de se faire vacciner ou de quitter la fabrique. En agissant ainsi le patron reste dans les limites de ses droits¹¹⁰.» Puisque lui-même avait fait remarquer que la condition de l'ouvrier restait précaire — il ne pouvait même pas prendre congé pour se défendre en cour— il appuyait par voie de conséquence la vaccination obligatoire; dans ce contexte, un travailleur ne pouvait tout simplement pas se permettre de s'y soustraire et de perdre à la fois son emploi. Ainsi, sous le couvert d'un discours entérinant l'affranchissement, il approuvait tacitement la réduction d'une certaine forme de liberté individuelle. La santé publique était à ce point menacée en 1885 que Helbronner se sentit de la sorte justifié de compromettre certains principes.

Helbronner décria les mesures socialistes extrémistes car elles avaient pour effet de miner toute forme d'initiative. Il déclara : « Rien ne rend plus imprévoyant que la prévoyance gratuite et obligatoire préconisée par une certaine école¹¹¹. » À son sens, l'État-providence aurait pour effet de réduire l'indépendance des travailleurs. Il voyait une différence entre un gouvernement qui protège sa population et l'État-providence. La société avait ainsi l'obligation de pourvoir aux besoins des faibles, mais non d'aider ceux qui avaient les facultés de le faire. Les enfants, à titre d'exemple, avaient besoin de protection. Le taux de mortalité infantile effarant l'inquiétait au plus haut point. « On écrit beaucoup sur le sujet, on s'indigne, on gémit devant cette hécatombe; on nomme des commissions qui font ce qu'elles peuvent, ce qu'elles doivent et cependant le nombre de petits morts ne diminue pas¹¹² », s'exclame-t-il. Selon lui, seules les autorités municipales avaient le devoir de sauver ces enfants sans défense et non l'Église, ni aucune autre organisation philanthropique¹¹³. Pour Helbronner, un ouvrier qui s'absente du travail pour rester au chevet de son enfant malade devait être dédommagé par l'État sous forme d'allocations hebdomadaires¹¹⁴. Que l'État se porte au secours d'une famille en difficulté en temps de crise était désirable; en revanche, l'État-providence perpétuel était inacceptable. À l'instar de Le Play, il recommanda que les femmes et les enfants travaillant dans des conditions misérables à l'usine ou dans les rues malfamées de la ville reçoivent une protection directe de l'État, ou à tout le moins soient couverts par une législation protectrice¹¹⁵. D'autres individus vulnérables avaient aussi besoin de l'aide de l'État. Il déclara à ce propos :

Si on abandonnait les incapables à leur sort ils naîtraient, vivraient et mourraient dans la misère qu'elle que fût [sic] l'élévation de leur salaire. À ceux-là, il faut un guide; si le patron s'abstient, d'autres plus ou moins bien intentionnés prendront sa place, s'empareront de l'esprit de ces travailleurs simples mais honnêtes et les transformeront en gens prêts à faire ce qu'ils ont fait en Belgique, en 1886 : la jacquerie¹¹⁶.

Somme toute, la plupart des ouvriers pouvaient se passer d'un gouvernement paternaliste. Selon Helbronner, dans l'ensemble, ils étaient

fort capables de s'organiser, de suivre des cours du soir et de décider seuls de leur propre destinée.

Helbronner tenait par ailleurs un discours pro-capitaliste. Il était partisan des initiatives privées. Il crut que la Société d'encouragement des industries domestiques serait en mesure de développer des entreprises familiales, et ce faisant, d'utiliser à des fins pratiques les compétences variées et diverses de la main d'œuvre canadienne¹¹⁷. Il tenait aussi pour sacré le contrat de travail liant employeur et employé et pensait que le gouvernement devait se garder de s'ingérer dans son élaboration¹¹⁸. Helbronner n'avait certes pas comme objectif de détruire la pyramide sociale. Les ouvriers se trouvaient liés par contrat à leurs patrons, mais l'inverse était aussi vrai¹¹⁹. De même, son appui à la journée de travail de huit heures, laquelle devait en principe résulter de négociations engagées entre employeurs et employés à l'écart de toute ingérence gouvernementale, dérivait moins de théories socialistes que d'une profonde conviction dans le capitalisme¹²⁰. Mais si les moyens de production ne devaient pas changer de mains, le rapport entre capital et travail ne pouvait pas non plus rester inégal.

Loin de promouvoir de véritables mesures socialistes, il pourfendit néanmoins le capitalisme sauvage. L'application de la théorie de l'offre et de la demande pouvait s'avérer abusive¹²¹, tout particulièrement pendant les mois d'hiver, lorsque les salaires étaient au plus bas. Helbronner affirma que cette pratique était :

[...]d'autant plus irritante pour l'ouvrier lorsqu'elle n'est justifiée que par une surabondance de main d'œuvre due aux chômages irréguliers d'industries absolument étrangères à celle qui l'occupe, et qu'elle n'est pas causée par une diminution de la valeur des produits manufacturiers. C'est l'application de la théorie de l'offre et de la demande dans ce qu'elle a de plus injuste et de plus cruel¹²².

Force est de conclure que le programme social revendiqué par Helbronner se fondait sur la nécessité pour les travailleurs de

s'organiser afin de combattre les abus du capitalisme. L'association ouvrière s'avérait un moyen efficace pour lutter contre l'exploitation et pour l'amélioration du niveau de vie des petites gens. Helbronner n'a jamais incité pour autant les travailleurs à renverser le gouvernement. Sa philosophie a toujours exprimé une foi inébranlable dans l'individu. Toutes les solutions qu'il avançait reposèrent sur la conviction que dans la vie, chaque personne est fondamentalement responsable de ses choix. Même s'ils étaient victimes de lois injustes et d'institutions corrompues, les ouvriers n'étaient pas sans recours. En fait, ils avaient le devoir de s'organiser, d'élire aux offices municipaux des hommes capables de représenter leurs intérêts, de s'instruire et de participer à l'ensemble des décisions susceptibles d'affecter leurs vies.

3. Ils ne s'arrêtaient qu'à un seul fait : Helbronner était juif

Figure pionnière dans l'histoire ouvrière du Québec et du Canada, Helbronner n'a pas encore trouvé la place qui lui revient dans l'historiographie canadienne. Bien que les historiens l'aient évoqué dans divers contextes¹²³, et malgré le fait qu'un ouvrage porte son nom de plume, nul n'a véritablement porté toute l'attention que sa philosophie et ses idées méritent. Honni dans les cercles ultramontains pour être «un Juif français suspecté de socialisme», il fut constamment attaqué par ses adversaires, davantage en raison de sa religion que de ses idées. Lorsqu'il fut chargé de siéger à la Commission du travail et du capital, *L'Étendard*, le journal de l'ultramontain François-Xavier-Anselme Trudel, se plaignit que les «pseudo-conservateurs» avaient désigné un «Juif¹²⁴». Joseph Béard, qui écrivait pour *La Croix*, accusa *La Presse* d'être une «désœuvre politique, sociale et religieuse» et d'être sous la gouverne d'un éditorialiste juif¹²⁵. En soulignant d'abord sa foi juive, Jean Canada se plut également à accuser Helbronner d'être un «faux protecteur» des moins fortunés :

Les pseudo défenseurs de l'ouvrier, de la veuve et de l'orphelin, qui sans jamais avoir aidé d'un centime ceux qu'ils prétendent protéger, ne s'en estiment pas moins les conducteurs nés, dans la route de la moralité et du bien-être à espérer, des mas-

ses dont ils se f... comme de leur première chaussette (avaient-ils seulement des chaussettes les doux sémites, lorsqu'ils débarquèrent ici?) [...] Depuis vingt ans qu'ils jonglent avec les questions sociales, ils n'ont, dans leurs cervelles infécondes, pour le bien, rien trouvé à suggérer; qu'ils ont, au contraire, aigri par leurs suggestions révolutionnaires, — quand elles n'étaient pas idiotes, — sur les rapports devant exister entre ouvriers et patrons, — employeurs et employés, pour parler le jargon de ces gens-là. Mais ont-ils jamais apporté, indiqué, étudié seulement la moindre solution pratique à employer pour arriver, sans secousses pour l'industrie et le capital, sans souffrance pour le travail, à une répartition plus équitable de la richesse publique¹²⁶?

En 1902, les réalisations de Helbronner ne justifiaient pas de telles accusations. Il avait déjà proposé des mesures concrètes pour lesquelles il se battit féroce, comme par exemple l'abolition de la corvée, une meilleure application de la taxe d'eau, l'instauration de tribunaux du travail, la création de sociétés mutuelles et la municipalisation des services publics. En démontrant avec éloquence la faiblesse du plan de pension proposé par l'Union francocanadienne (UFC), il réussit à mettre en garde d'innocentes victimes. Cependant, bon nombre de gens joignirent malgré tout l'UFC, forte du soutien de l'élite cléricale et des curés de paroisses. Ainsi, le président de l'UFC, L.G. Robillard, essaya de détourner l'attention des problèmes soulevés par Helbronner en plaçant que ses attaques étaient injustifiées et nuisibles parce qu'il était «juif¹²⁷». De fait, la position de Robillard et de ses alliés tournait strictement autour de la religion de Helbronner. Même lorsque Olivar Asselin le défendit, il évoqua sa foi non sans tomber dans le piège du préjugé :

Ils ont entrepris leur campagne anti-cosmopolite pour nuire, si possible, à un brave homme qu'ils n'avaient pas le cœur d'attaquer en face, et sur lequel ils espéraient faire tomber un peu de cette boue dont ils aspergeaient toute la colonie française [...] ils ont entrepris leur campagne anti-sémitique [sic] pour nuire à Helbronner qu'ils n'osaient pas plus que l'autre attaquer en face, et parce que ce dernier dévoilait dans les Débats

leurs turpitudes. Je n'aime pas plus que vous les Juifs, mais je me flatte de les haïr plus intelligemment : je n'en dis pas de mal si je n'ai contre eux aucun grief que je puisse établir devant les tribunaux [sic]. D'ailleurs le plus juif dans le cas qui nous occupe, est-ce Helbronner, qui dénonce les fraudes bénies et indulgenciées de l'Union Franco- Canadienne, ou Robillard, qui s'enfuit avec l'argent extorqué au peuple grâce aux bénédictions des évêques¹²⁸?

De toute évidence, la province de Québec n'échappait pas au sentiment antisémite qui régnait alors dans le monde occidental. Néanmoins, en dépit des insultes proférées contre sa religion, Helbronner rencontra un véritable succès dans ses débats. Les autorités d'Église s'empressèrent de préciser que «L'approbation donnée par un évêque à une société de bienfaisance quelconque porte exclusivement sur le caractère moral et religieux de cette société, et pas du tout sur la valeur de ses promesses ou de ses opérations au point de vue matériel et financier¹²⁹.» Un juge ordonna à Robillard de révéler les états financiers de la société et de fournir tout document relatif à son fonctionnement et à sa constitution, ainsi qu'à ses agissements administratifs¹³⁰ et l'UFC finit par déclarer faillite.

Dans une société majoritairement catholique, la foi de Helbronner dérangeait beaucoup¹³¹. Alors que ses adversaires en firent une cible de choix, lui-même n'évoqua jamais sa religion dans ses écrits, bien qu'il ne renia jamais son origine juive¹³². Dans sa chronique du travail, il s'identifiait de surcroît à la culture canadienne-française. Il usait volontiers d'images collectives telle que : «Nous les Canadiens-français, nous sommes de cette race-là¹³³.» Il citait les Évangiles, les prêtres, les évêques et les papes¹³⁴. Il s'en laissait d'ailleurs peu imposer lorsque ses contemporains revenaient à la charge sur sa foi : «Je suis peu sensible aux arguments agressifs que l'on tire de ma religion¹³⁵.» N'oublions pas qu'il avait souvent l'habitude d'écrire sous un nom de plume de consonance canadienne-française. En dernière analyse, Saul Hayes, ancien président du Congrès juif canadien, nota pertinemment : «Nous ignorons quelle fut pour lui [Helbronner] la véritable signification de son identité

juive. Nous ne savons pas non plus s'il avait de quelconques convictions religieuses, ni s'il partageait aucune des habitudes de vie communes à la communauté juive¹³⁶.»

En dépit du sentiment antisémite qui existait dans la société québécoise d'alors, Helbronner ne suscita pas moins l'estime et l'admiration de ses contemporains issus de milieux divers. Les fonctions honoraires qu'on lui attribua pendant des années témoignent de sa popularité. De même, sa nomination à la Commission royale sur le travail et le capital — qu'il devait au Conseil central des métiers de Montréal (CCMM) — est un autre bon indicateur de la confiance que les travailleurs avaient en lui. Du reste, le CCMM approuva unanimement ses actions, ses positions et son rapport dans le cadre de la Commission d'enquête¹³⁷.

Helbronner reste intimement associé à la cause ouvrière montréalaise. Dans un ouvrage commémoratif sur l'histoire du commerce canadien-français, on le loua pour les efforts qu'il fit pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des classes laborieuses :

Il n'y a pas d'homme qui a plus contribué dans ces dernières années à répandre le goût des études sociales en ce pays et il a été l'un des champions les plus utiles des revendications légitimes de la classe ouvrière. Il a été l'inspirateur, le stratéliste des associations ouvrières dans leurs luttes avec le conseil de ville de Montréal, et sa parole fait aujourd'hui autorité sur toutes les questions municipales. [...] Il est doué d'une énergie et d'une persévérance peu communes¹³⁸.

Le fait que Helbronner ait gardé son poste de rédacteur en chef au journal francophone le plus populaire, ainsi que le grand nombre de dignitaires canadiens-français qui participèrent à ses funérailles relativisent l'importance de l'antisémitisme dans le Québec du tournant du XX^e siècle. Sans doute aucun témoignage ne rendit mieux toute la mesure du respect dont il jouissait que l'éloge funèbre de Madeleine Huguenin¹³⁹ :

Il écrivit des articles rigoureux, des notes bien saisies, animés d'un esprit sûr et net. [...] La question sociale arrêta surtout son observation, et il s'attacha à l'étudier, à la scruter et à en traduire l'orientation. [...] Il avait pour l'ouvrier un souci touchant, son sens de la justice, très éveillé et très actif le portait naturellement vers les humbles et les petits, et il prêchait avec une rigueur d'apôtre le redressement des griefs du Travail contre le Capital. Sa discussion ne l'amenait jamais à préconiser des mesures extrêmes et fatales. [...] Nous avons admiré l'homme d'action [...] ¹⁴⁰.

Son action sociale fut de toute évidence remarquée par un grand nombre de ses pairs; de même, les luttes qu'il mena avec succès au nom du petit peuple dévoilèrent l'impact tangible qu'il eût sur la société montréalaise au tournant du siècle dernier.

Conclusion

Les problèmes que Helbronner avait ainsi identifiés démontrent qu'en plus de comprendre en profondeur la condition ouvrière, il abhorrait toute forme d'exploitation. Il décriait par-dessus tout l'institutionnalisation de la dépendance ouvrière. Les solutions qu'il proposa pour soulager les moins fortunés de leurs maux sont la preuve de sa foi profonde en l'intelligence humaine, celle du riche comme celle du pauvre. Si on leur en donnait la chance, les travailleurs pourraient cesser d'être des victimes ou d'être dépendants d'autrui et ainsi améliorer leur condition. Par le truchement d'associations, de cours du soir et de la démocratisation du suffrage, les ouvriers pourraient améliorer leur niveau de vie et celui de leur famille. Helbronner invita les travailleurs à se battre pour trouver des solutions à leurs problèmes. Il n'avait d'intérêt que pour ceux et celles qui prenaient leur propre destinée en mains, et appartenait à cette génération qui célébrait l'individu et l'initiative individuelle, mais qui réalisait que les règles du jeu devaient être revues pour que la personne puisse réaliser son plein potentiel. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est qu'il ne se contentait pas de formuler en théorie les réformes qu'il souhaitait : il passait aussi aux actes. Ainsi, c'est en qualité de réformiste social engagé que Helbronner contribua de

façon marquante à améliorer le sort des ouvriers montréalais.

NOTES

¹ «Feu Jules Helbronner», *La Patrie*, 26 novembre 1921.

² «M. J. Helbronner meurt à Ottawa âgé de 77ans», «Mort de M. Jules Helbronner», «Un Doyen du journalisme est mort» et «Feu Jules Helbronner», respectivement tirés de *La Presse*, *Le Devoir* et *La Patrie*, 26 novembre 1921. «Jules Helbronner Dead», *Montreal Gazette*, 26 novembre 1921. Ni le *Star*, ni le *Herald* n'ont souligné l'événement.

³ Regroupement associatif d'individus d'origine française dont le but était de promouvoir les liens économiques entre le Canada et la France.

⁴ «Les obsèques de M. Jules Helbronner», *La Presse*, 29 novembre 1921.

⁵ *La Presse*, 5 octobre 1886.

⁶ Nul ne sait s'il démissionna de son poste ou s'il fut congédié. Dans *Jean-Baptiste Gagnepetit. Les travailleurs montréalais à la fin du XIX^e siècle*, Jean De Bonville estime qu'il fut démis de ses fonctions en raison de sa diatribe hargneuse contre la corruption municipale qui déplut fortement à son employeur : Montréal, L'aurora, 1975, p. 16. De Bonville se trompe toutefois lorsqu'il situe cet événement en 1909. David Rome n'éclaire en rien la question quand, dans un paragraphe, il écrit que Helbronner a été «rudement congédié» et que, dans l'autre, «il démissionna». Voir David Rome, «On Jules Helbronner», Montréal, *Canadian Jewish Archives*, 1978, p. 37. Malgré cette confusion autour de l'événement, il est clair qu'après le départ de Helbronner du quotidien, la couverture des affaires municipales devint perceptiblement moins critique, ce qui nous laisse croire qu'il fut effectivement congédié.

⁷ Il est intéressant de constater qu'il réutilisa certaines de ses chroniques, citant de longs passages ou même reproduisant des textes entiers sans préciser les avoir publiés auparavant. De même, il s'inspira beaucoup de son *Report on the Social Economy Section of the Universal International Exposition of 1889 at Paris. Rapport sur la section d'économie sociale de l'exposition universelle internationale de 1889 à Paris*, Ottawa, Brown Chamberlin Printer, 1890, sans jamais en donner la source.

⁸ David Rome suggère que ce nom évoque «un amalgame de populisme canadien-français, de travail, de folklore et de pauvreté» : p. 3. J'ajouterais aussi de «religion».

⁹ Pierre Godin, *L'information-opium. Une histoire politique de La Presse*, Montréal, Éditions Parti Pris, 1973, p. 27.

¹⁰ William Keys, *Capital and Labor. Containing the Views of Eminent Men of the United States and Canada on the Labor Question, Social Reform and Other Economic Subjects, Illustrated*, Montréal, Dominion Assembly Knights of Labor, 1904, p. 166.

¹¹ James Armstrong and A.T. Freed, *Report of the Royal Commission on the Relations of Labor and Capital in Canada*, Ottawa, Queen's Printer, 1889. J'utilise aussi dans ce chapitre l'ouvrage de Greg Kealy, *Canada Investigates Industrialism. The Royal Commission on the Relations of Labor and Capital, 1889*, Toronto, University of Toronto Press, 1973.

¹² Jules Helbronner, «Appendix C. Savings of the Working Classes and their Investment», pp. 20-34. «Appendix H. Unjust Laws», pp. 51-56. «Appendix I. Strikes and Arbitration», pp. 57-60. «Appendix L. Payment and Non-Payment of Wages», pp. 63-64. «Appendix O. Sweating Process», pp. 72-75 dans James Armstrong et A.T. Freed, *op. cit.*

¹³ Jules Helbronner, *Report on the Social Economy Section of the Universal International Exposition of 1889 at Paris / Rapport sur la section d'économie sociale de l'exposition universelle internationale de 1889 à Paris*, Ottawa, Brown Chamberlin Printer, 1890.

¹⁴ Bien que les éditoriaux de *La Presse* ne soient pas signés, il est aisé d'identifier la plume d'Helbronner, non seulement par les sujets, le style et les idées, mais aussi parce que l'on y retrouve des passages signés de sa main publiés ailleurs. Même si certains articles ont pu être écrits par d'autres, il en fut néanmoins le garant en sa qualité de rédacteur en chef. Il est cependant impossible de savoir de quels articles publiés dans *Les Débats* sous le pseudonyme de Julien Véronneau Helbronner est l'auteur, puisque ce nom fictif fut utilisé par plusieurs journalistes à la fois.

¹⁵ Fernand Harvey, *Révolution industrielle et travailleurs. Une enquête sur les rapports entre le capital et le travail au Québec à la fin du 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1978, pp. 54-55.

¹⁶ «Devenu grande ville, Montréal est encore régi par des lois ne

convenant qu'à l'administration de villages», Éditorial, «L'égalité des charges», *La Presse*, 18 août 1906.

¹⁷ Notons avec intérêt que Helbronner se présentait lui-même comme ouvrier dans sa chronique sur le travail. Il usait de formules évocatrices telles que «mais nous les travailleurs qui souffrons de cet état des choses». Voir J-B. Gagnepetit, «La lutte», *La Presse*, 16 janvier 1886. Sans doute parce qu'il l'avait un jour connue, il sympathisait avec la misère du peuple. Il confia un jour : «Comme des milliers et des milliers de salariés, j'ai passé par toutes les phases que je viens de décrire et j'en parle en connaissance de cause, je connais pour les avoir éprouvés tous les malheurs qui peuvent frapper l'ouvrier qui doit et à qui on doit et qui se voit ruiné, dépouillé, persécuté au nom de la loi» dans J-B. Gagnepetit, «Dettes et créances», *La Presse*, 24 octobre 1884.

¹⁸ Pour une illustration des conditions de vie à Montréal, voir H.B. Ames, *A City Below the Hill : A Sociological Essay of a Portion of the City of Montreal, Canada*, Montréal, 1897. Il faut aussi consulter : Terry Copp, *The Anatomy of Poverty*, Toronto, McClelland and Stewart, 1974.

¹⁹ Jules Helbronner, *Report on the Social Economy Section*, *op. cit.*, p. xxii; J-B. Gagnepetit, «L'enfant-ouvrier», *La Presse*, 6 avril 1906.

²⁰ Bernard Kalaora & Antoine Savoye, *Les inventeurs oubliés : Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Seysell, France, Champ Vallon, 1989, p. 93.

²¹ Pierre Trépanier, «Les influences Leplaysiennes au Canada français, 1855-1888», *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 22, n° 1 ([1987]), pp. 66-83.

²² Pierre Trépanier, «La Société canadienne d'économie sociale de Montréal (1888-1911) : ses membres, ses critiques et sa survie», *Social History/Histoire sociale*, vol. 19, n° 38 (1986), pp. 299-322.

²³ J-B. Gagnepetit, «Les longues paies», *La Presse*, 13 août 1887; Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism*, *op. cit.*, pp. 17-18 et «Appendix L», *op. cit.*, pp. 63-64.

²⁴ Bryan D. Palmer, *Working-Class Experience. The Rise and Reconstruction of Canadian Labour, 1800-1980*, Toronto, Butterworth & Co, 1893, pp. 82-84.

²⁵ Terry Copp, *op. cit.*, pp. 50-51. Michael Piva, *The Conditions of the Working Class in Toronto - 1890-1921*, Ottawa, UOP, 1979,

p. 105.

²⁶ J-B. Gagnepetit, «L'enfant-ouvrier», *La Presse*, 13 décembre 1884, repris le 23 avril 1887; Jules Helbronner, *Report of the Social Economy Section, op. cit.*, p. xx; *Canadian Investigates Industrialism, op. cit.*, p. 13.

²⁷ J-B. Gagnepetit, «L'enfant-ouvrier», *La Presse*, 13 décembre 1884; Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism, op. cit.*, p. 13.

²⁸ J-B. Gagnepetit, «L'école manuelle», *La Presse*, 27 décembre 1884; Éditorial, «Le travail des enfants», *La Presse*, 25 août 1906.

²⁹ J-B. Gagnepetit, «L'enfant-ouvrier», *La Presse*, 6 avril 1907.

³⁰ J-B. Gagnepetit, «Le travail des femmes», *La Presse*, 8 août 1891.

³¹ Jules Helbronner, *Report of the Social Economy Section, op. cit.*, p. xxiii; Éditorial, «Le travail des femmes», *La Presse*, 27 mai 1886.

³² J-B. Gagnepetit, «Le rôle des sociétés ouvrières», *La Presse*, 1^{er} mai 1886.

³³ J-B. Gagnepetit, «Forces perdues», *La Presse*, 22 octobre 1892.

³⁴ J-B. Gagnepetit, «Le mauvais contre-maître», *La Presse*, 20 août 1887.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ J-B. Gagnepetit, «Un Exemple», *La Presse*, 31 juillet 1887.

³⁷ J-B. Gagnepetit, «Les élections municipales», *La Presse*, 6 février 1886.

³⁸ Commission royale sur l'administration de Montréal, Enquête Cannon, *Administration 1909. Procès verbaux. Vol. IX. 1909*, P39, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

³⁹ J-B. Gagnepetit, «La journée de corvée», *La Presse*, 31 janvier 1885.

⁴⁰ J-B. Gagnepetit, «La journée de corvée», *La Presse*, 7 février 1885.

⁴¹ J-B. Gagnepetit, «Un sens nouveau», *La Presse*, 20 juin 1885.

⁴² J-B. Gagnepetit, «La journée de corvée», *La Presse*, 31 janvier 1885.

⁴³ Il écrivit : «Au lieu d'emprunter pour réparer leurs machines et avoir la simplicité coupable de considérer ces réparations comme un avoir, ils auraient non seulement pris les coûts de ces travaux sur les recettes annuelles, mais ils auraient encore déduit tous les ans un certain pourcentage du prix coûtant pour la dépréciation et l'usure du

matériel», J-B. Gagnepetit, «Notre enquête sur l'eau», *La Presse*, 5 février 1887.

⁴⁴ J-B. Gagnepetit, «La taxe de l'eau en 1886», *La Presse*, 28 août 1886.

⁴⁵ J-B. Gagnepetit, «Les électeurs municipaux», *La Presse*, 20 novembre 1886.

⁴⁶ J-B. Gagnepetit, «Listes électorales», *La Presse*, 13 mars 1886.

⁴⁷ J-B. Gagnepetit, «La taxe de l'eau», *La Presse*, 3 octobre 1891.

⁴⁸ J-B. Gagnepetit, «Une victime», *La Presse*, 9 janvier 1886.

⁴⁹ J-B. Gagnepetit, «Les dessous de la corvée», *La Presse*, 20 février 1886.

⁵⁰ La procédure-saisie entrainait en vigueur lorsqu'un débiteur manquait à rembourser son créancier. Celui-ci était alors autorisé à saisir ses biens, y compris ses salaires futurs. Voir MM. James Kirby et Pierre Basile Mignault, «Procédure-saisie» dans *Table générale des rapports judiciaires de Québec. Index général 1891-1898*, Montréal, Gazette Printing Company, 1900, pp. 560-571.

⁵¹ Jules Helbronner, «Appendix H» dans James Armstrong et A.T. Freed, *op. cit.*, p.51.

⁵² J-B. Gagnepetit, «Dettes et créances», *La Presse*, 24 octobre 1884; Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism*, *op. cit.*, p.18.

⁵³ J-B. Gagnepetit, «Actes pour protéger les industriels qui compromettent la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures», *La Presse*, 6 juin, 1885.

⁵⁴ J-B. Gagnepetit, «Les prêts sur gages», *La Presse*, 10 janvier 1885.

⁵⁵ Jules Helbronner, «Appendix H» dans James Armstrong et A.T. Freed, *op. cit.*, p. 54.

⁵⁶ J-B. Gagnepetit, «La faillite de l'ouvrier», *La Presse*, 14 mars 1885.

⁵⁷ J-B. Gagnepetit, «Actes pour protéger les industriels qui compromettent la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures», *La Presse*, 6 juin, 1885.

⁵⁸ Éditorial [attribué à Jules Helbronner], «Les victimes du travail et du devoir», *La Presse*, 19 avril 1907.

⁵⁹ Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism*, *op. cit.*, p. 17.

⁶⁰ J-B. Gagnepetit, «Le Parti National», *La Presse*, 21 novembre 1885.

⁶¹ J-B. Gagnepetit, «La faillite de l'ouvrier», *La Presse*, 14 mars 1885.

⁶² Terry Copp, *op. cit.*, pp. 88-89.

⁶³ J-B. Gagnepetit, «Les logements des ouvriers», *La Presse*, 27 août 1887.

⁶⁴ Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism*, *op. cit.*, p. 10.

⁶⁵ J-B. Gagnepetit, «Montréal-Centre» et «La question ouvrière aux Etats-Unis», *La Presse*, 13 février et 6 août 1892.

⁶⁶ «The New War against Intemperance», *The Gazette*, 28 juin 1901; A. Létourneau, *L'alcoolisme et l'école*, Montréal, Imprimerie Lemieux, 1908; J. Camille Pouliot, *L'Alcoolisme, Voilà l'ennemi!*, Québec, La Cie de Publication «Le Soleil», 1908; R.F. Hugolin, *If Woman Knew! If Woman Cared! Women against Intemperance*, Montréal, 1909; La Ligue antialcoolique de Montréal, *Contre l'alcoolisme*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1913.

⁶⁷ J-B. Gagnepetit, «L'ennemi», *La Presse*, 14 mai 1887.

⁶⁸ J-B. Gagnepetit, «La prohibition», *La Presse*, 27 juin 1891.

⁶⁹ M^{er} Paul Bruchési, «Lettre pastorale. 20 décembre 1905», *Semaine religieuse de Montréal*, 26 décembre 1905, pp. 403-404.

⁷⁰ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois, tome III. Le XXe siècle*, éd. Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 199.

⁷¹ J-B. Gagnepetit, «Fermeture des magasins», *La Presse*, 18 juillet 1885.

⁷² J-B. Gagnepetit, «L'apprentissage», *La Presse*, 6 décembre 1884.

⁷³ Jules Helbronner, «Appendice O»; James Armstrong et A.T. Freed, *op. cit.*, p. 72.

⁷⁴ Jules Helbronner, *Report of the Social Economy Section*, *op. cit.*, p. vii.

⁷⁵ J-B. Gagnepetit, «La fermeture de bonne heure», *La Presse*, 5 décembre 1891.

⁷⁶ J-B. Gagnepetit, «Merci», *La Presse*, 5 septembre 1885.

⁷⁷ Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism*, *op. cit.*, p. 12.

⁷⁸ J-B. Gagnepetit, «L'école manuelle», *La Presse*, 27 décembre 1884.

⁷⁹ J-B. Gagnepetit, «Les Prévoyants», *La Presse*, 12 novembre 1887.

⁸⁰ «J'ai souvent fait partie de bureaux de société de prévoyance; je sers actuellement [*sic*] en qualité de président et de trésorier dans deux de ces sociétés; je sers gratuitement comme le font les officiers des sociétés mutuelles vraiment mutuelles. Il n'y a rien de méritoire à cela, nous faisons seulement notre devoir envers nos semblables et

payons d'un peu de travail l'honneur que nos co-sociétaires nous font en nous mettant pour quelque temps à leur tête.» Jules Helbronner, «La mutualité payante», *La Presse*, 10 février 1902.

⁸¹ On se souvient qu'il contribua au *Moniteur du commerce* et au *Prix courant*, et qu'il représenta la section d'économie sociale canadienne à l'Exposition universelle de Paris.

⁸² J-B. Gagnepetit, «Dettes et créances», *La Presse*, 25 octobre 1884. Reproduit le 18 septembre 1886.

⁸³ J-B. Gagnepetit, «La question sociale et les Chevaliers du Travail», *La Presse*, 10 avril 1886.

⁸⁴ J-B. Gagnepetit, «Notre enquête sur l'eau», *La Presse*, 7 février 1885.

⁸⁵ J-B. Gagnepetit, «Les faiseurs de tours», *La Presse*, 13 juin 1891.

⁸⁶ Jules Helbronner, «Les ouvriers et l'administration municipale», *La revue de Montréal*, juillet 1893, pp. 3-4.

⁸⁷ J-B. Gagnepetit, «Les deux conseils», *La Presse*, 21 août 1886.

⁸⁸ J-B. Gagnepetit, «Les électeurs municipaux», *La Presse*, 20 novembre 1886.

⁸⁹ J-B. Gagnepetit, «La qualification foncière», *La Presse*, 23 juillet 1892.

⁹⁰ Jules Helbronner, «Les ouvriers et l'administration municipale», *La revue de Montréal*, juillet 1893, pp. 3-4.

⁹¹ Éditorial [attribué à Jules Helbronner], «Nouvelles Taxes», *La Presse*, 23 août 1906.

⁹² J-B. Gagnepetit, «L'union fait la force», *La Presse*, 31 décembre 1886.

⁹³ J-B. Gagnepetit, «Acte pour protéger les industriels qui compromettent la vie des personnes employées dans les manufactures», *La Presse*, 6 juin 1885.

⁹⁴ Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism*, op. cit., p. 15.

⁹⁵ J-B. Gagnepetit, «De l'arbitrage», *La Presse*, 23 avril 1892.

⁹⁶ J-B. Gagnepetit, «Grève et participation», «L'histoire d'une grève», *La Presse*, 28 mai et 17 septembre 1887; Jules Helbronner, «Profit Sharing» dans William Keys, *Capital and Labor. Containing the Views of Eminent Men of the United States and Canada on The Labor Question, Social Reform and Other Economic Subjects, Illustrated*, Montréal, Dominion Assembly Knights of Labor, 1904, p. 140.

⁹⁷ J-B. Gagnepetit, «Le mauvais contre-maître», *La Presse*, 20 août 1887.

⁹⁸ Jules Helbronner, *Report of the Social Economy Section*, *op. cit.*, p. xi.

⁹⁹ J-B. Gagnepetit, «Les sociétés de coopération», *La Presse*, 27 novembre 1886.

¹⁰⁰ J-B. Gagnepetit, «La fermeture des magasins», *La Presse*, 20 octobre 1885.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² J-B. Gagnepetit, «L'instruction de l'ouvrier», *La Presse*, 22 novembre 1884.

¹⁰³ J-B. Gagnepetit, «Participation aux bénéfices», «La participation aux bénéfices aux États-Unis», «L'État et la participation aux bénéfices», 3 janvier et 30 mai 1891, 16 janvier 1892.

¹⁰⁴ J-B. Gagnepetit, «Listes électorales», *La Presse*, 13 mars 1886.

¹⁰⁵ Jules Helbronner, *Report of the Social Economy Section*, *op. cit.*, p. xxvii.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. xxv.

¹⁰⁷ Jules Helbronner, *Rapport sur la Section d'économie*, *op. cit.*, p. xxx.

¹⁰⁸ Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁰⁹ J-B. Gagnepetit, «Mauvais patrons», *La Presse*, 6 juin 1891.

¹¹⁰ J-B. Gagnepetit, «La vaccine», *La Presse*, 3 octobre 1885.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² «La mortalité infantile», *La Presse*, 16 juillet 1907.

¹¹³ Éditorial [attribué à Jules Helbronner], «Les bébés et la municipalisation», *La Presse*, 31 juillet 1906.

¹¹⁴ J-B. Gagnepetit, «Soyons Calme!», *La Presse*, 7 novembre 1885.

¹¹⁵ Jules Helbronner, «À L'Étendard», *La Presse*, 28 janvier 1888.

¹¹⁶ Jules Helbronner, *Report of the Social Economy Section*, *op. cit.*, p. xxxix; JBG, «Institutions patronales», *La Presse*, 29 août 1891, reproduit le 28 juillet 1894.

¹¹⁷ J-B. Gagnepetit, «La Société d'encouragement des industries domestiques», *La Presse*, 20 août 1892.

¹¹⁸ J-B. Gagnepetit, «Mauvais patrons», *La Presse*, 6 juin 1891.

¹¹⁹ Jules Helbronner, *Canada Investigates Industrialism*, *op. cit.*, p. 11.

¹²⁰ J-B. Gagnepetit, «Une transaction étrange», *La Presse*, 17 avril 1894.

¹²¹ «Il existe une école d'économistes qui traite le travail humain comme une marchandise et qui veut que la question du salaire soit rigoureusement soumise aux fluctuations de l'offre et de la demande. [...] C'est pour réagir contre cette tendance économique que les ouvriers se sont organisés; et les abus de pouvoir ou de force que ces derniers ont commis ne sont souvent que les conséquences des abus commis au nom de la théorie de l'offre et de la demande». J-B. Gagnepetit, «L'offre et la demande», *La Presse*, 9 mai 1891.

¹²² Jules Helbronner, *Rapport sur la section d'économie sociale*, op. cit., p. xiv.

¹²³ Abraham Rhinewine, *Der Yid in Canada (fun der franzoizisher Periode biz der moderner Zeit)*, Toronto, Farlag, 1925; David Rome, *The Early Jewish Presence in Canada, a Book Lover's Ramble Through Jewish Canadiana*, Montréal, Bronfman Collection of Jewish Canadiana, 1971; Robert Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, Montréal, Fides, 1972. Greg Keally, *Canada Investigates Industrialism*, Toronto, UTP, 1973; Fernand Harvey, «Les travailleurs québécois et la Commission de travail, 1886-89», Ph. D (Histoire), Université Laval, 1976; Cyrille Felteau, *Histoire de La Presse. Le livre du peuple 1881-1916*, Montréal, Les éditions la presse, 1983; Michel Pleau, *Almanach du Courrier Français. La présence française*, Montréal, Union Nationale Française, 1983; Jean De Bonville, *La presse québécoise de 1884 à 1914*, Sainte-Foy, PUL, 1988.

¹²⁴ «Une indignité», *L'Étendard*, 10 décembre 1886.

¹²⁵ Joseph Béard, «Le rôle de *La Presse*», *La Croix*, novembre 1904. Collection du Congrès juif canadien, série ZB : Boîte : Helbronner, Jules.

¹²⁶ Jean Canada «Le Canada aux Canadiens», *Le Monde Illustré*, 1^{er} février 1902. Collection du Congrès juif canadien, série ZB : Boîte : Helbronner, Jules.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ Olivar Asselin, *Lettre à M. J.-E. Fortin, Québec, 28 février 1902*, BM55 (2,9) Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

¹²⁹ «L'épiscopat et les sociétés de bienfaisance», *La Semaine religieuse de Montréal*, 9 février 1901, vol. 37, n^o 6, p. 113.

¹³⁰ «Fiasco Complet», *La Presse*, 12 février 1902.

¹³¹ Les journaux anglophones sont restés muets quant à la religion de Helbronner.

¹³² Si à une occasion *La Presse* publia un éditorial appelant à la tolérance envers la communauté juive de Montréal («Prions et laissons prier», 21 septembre 1906), Helbronner avait toutefois peu l'habitude d'emprunter cette voie.

¹³³ J-B. Gagnepetit, «Le programme ouvrier», *La Presse*, 12 décembre 1885.

¹³⁴ J-B. Gagnepetit, «Qualifications des électeurs municipaux. L'eau», «Finances civiques», «Un devoir», «La foire de Montréal», «Le Congrès ouvrier», «Trop de liberté», tirés de *La Presse*, respectivement les: 26 décembre 1885, 17 janvier et 6 décembre 1891, 27 août, 12 septembre et 24 décembre 1892.

¹³⁵ Jules Helbronner, «La Commission de Travail», *La Presse*, 7 janvier 1888.

¹³⁶ «Introduction», sur Jules Helbronner : compilation de David Rome, *op. cit.*

¹³⁷ «Commission du travail», *La Presse*, 17 mai 1889.

¹³⁸ *Histoire du commerce canadien-français de Montréal. 1535-1893 : un souvenir*, Montréal, Sabiston Lithographing and Publishing Co., 1894.

¹³⁹ Contribuant à plusieurs journaux français, Mme Madeleine Huguenin fut l'une des quarante femmes qui débutèrent leur carrière journalistique au tournant du siècle dernier. Le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec*, 2^e édition, Montréal, Le Jour, 1992, p. 225.

¹⁴⁰ Madeleine, «Notre meilleur ami», *La Revue Moderne*, 15 janvier 1922.